



Commune de ROMBIES-et-MARCHIPONT

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2015



TRAVAUX

➤ Le Conseil a entériné les préconisations de la Commission d'Appel d'offres pour les **travaux de rénovation et d'amélioration de l'acoustique** des salles communales en août.

Ont été retenues les entreprises :

- Louis LEGRAND de Saint-Amand pour le lot plâtrerie et menuiseries
- E.P.H. d'Hautmont pour les peintures et les revêtements
- INVENOR d'Aulny les Valenciennes pour le lot électricité

Le coût total des travaux du marché s'élève à 47 000 € HT, subventionnés à hauteur de 17 000 €.

➤ Profitant de ces travaux, les deux **portes d'entrée de la salle polyvalente**, très utilisées et défectueuses, vont être remplacées et renforcées (coût HT estimé : 6248 €) et les deux **portes de la Mairie** seront décapées et repeintes.

➤ L'entreprise Colas a engazonné le **chemin piétonnier communal** reliant le Domaine du Petit Val et la rue de l'Eglise. Merci de ne pas l'emprunter actuellement en attendant la pousse de l'herbe !

➤ Pour définir une position commune sur la **sécurité route de Marchipont**, aux abords de la rue du Faubourg et du Centre équestre, le Conseil propose une **réunion de concertation** avec les riverains et le Conseil Départemental du Nord le **lundi 6 juillet à 18 heures**.

ENVIRONNEMENT



❖ Le **jury des villages fleuris** passera dans notre commune ce **mercredi 24 juin**. La Municipalité remercie les Rombinois qui ont spontanément apporté leur concours aux côtés des membres de la Commission Environnement, pour rendre notre village encore plus attrayant et soutenir notre employé communal dans sa tâche. Avec l'espoir d'obtenir les éloges des jurés ! Jeunes ou moins jeunes, venez renforcer l'équipe des bénévoles ce **samedi 20 juin de 10 h à 12 h ! Rendez-vous à la Mairie à 10 h**.

❖ Le Conseil municipal a validé le **Plan Communal de Sauvegarde** qui définit les responsables et les actions à mener sur place en cas de

catastrophes importantes. Ce document officiel pourra être consulté en Mairie dès qu'il sera accepté par les autorités préfectorales.

URBANISME

♦ Pour faire suite à l'enquête réalisée auprès des propriétaires du **Domaine du Petit Val** et, même si 16 d'entre eux n'ont pas donné leur avis, le Conseil entérine la forte volonté de modifier la **règlement d'urbanisme** du lotissement (seuls 2 propriétaires sur 59 souhaitent garder le règlement d'origine) : dès la notification de cette décision à la D.D.T.M., c'est donc le règlement du **Plan d'Occupation des Sols** du reste de notre commune qui s'appliquera sur tout le territoire.